

Budget primitif 2023

Rapport de présentation



Conseil Municipal du 7 février 2023

Préambule

Présentation générale du budget 2023

1. Les grandes masses budgétaires
2. L'épargne
3. Le niveau d'endettement
4. La prospective pour les années à venir

Le budget primitif 2023 : présentation analytique

1. La section de fonctionnement

1.1 Les ressources du budget primitif 2023

1.2 Les dépenses de fonctionnement

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses

Encours de dette & frais financiers

Préambule

C'est dans un environnement inédit et extrêmement incertain qu'a été construit ce Budget Primitif 2023. En effet, alors que les conséquences de la crise sanitaire continuent de peser sur les budgets des collectivités territoriales, les tensions internationales impactent fortement tous les postes de dépenses. La Ville a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine.

Le taux d'inflation est ainsi attendu à plus de 4% en 2023, la facture énergétique de la collectivité pourrait être multipliée par deux voire trois malgré la mise en oeuvre du plan de sobriété énergétique, le dégel du point d'indice intervenu en juillet 2022 pèsera en année pleine sur la masse salariale, et les taux d'intérêts connaissent un rebond rapide qui pénalise le financement des investissements. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 devrait en outre introduire un « pacte de confiance » visant à faire contribuer les grandes collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, en limitant la progression de leurs dépenses de fonctionnement à 0,5 point sous l'inflation.

Sur le volet recettes, Bois-Colombes – qui a déjà renoncé à près de 30 M€ de recettes dans le cadre du redressement des comptes publics 2013/2022 – ne dispose que de marges de manoeuvre restreintes : la dynamique des bases d'imposition résulte essentiellement de leur revalorisation forfaitaire, et les récentes réformes fiscales ont emporté une perte de pouvoir de taux pour les exécutifs locaux.

L'évolution des dotations de l'Etat est déconnectée de la dynamique des dépenses de gestion : seule la Dotation de Solidarité Urbaine devrait progresser, autour de +3%. Enfin, la flambée du coût des matières premières et des matériaux de construction place les collectivités face à des hausses de prix qui ne sont pas compensées par l'Etat, Bois-Colombes étant inéligible au filet de sécurité.

La seule constante dans ce contexte incertain demeure l'étau financier imposé aux collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations ou les nouveaux projets de contractualisation avec l'Etat qui obligerait les collectivités à contenir leurs dépenses à un niveau inférieur à la hausse des prix.

Dans ce contexte, la sobriété énergétique est au coeur de nos préoccupations avec des investissements qui favorisent la transition écologique. La reconstruction du gymnase Jean-Jaurès, de l'école Paul-Bert, la réhabilitation de l'hôtel de ville, le renouvellement du parc auto par des véhicules plus respectueux de l'environnement, le passage de points lumineux de l'éclairage public en LED, le remplacement des projecteurs de la salle Jean-Renoir en LED démontrent notre ambition constante en la matière.

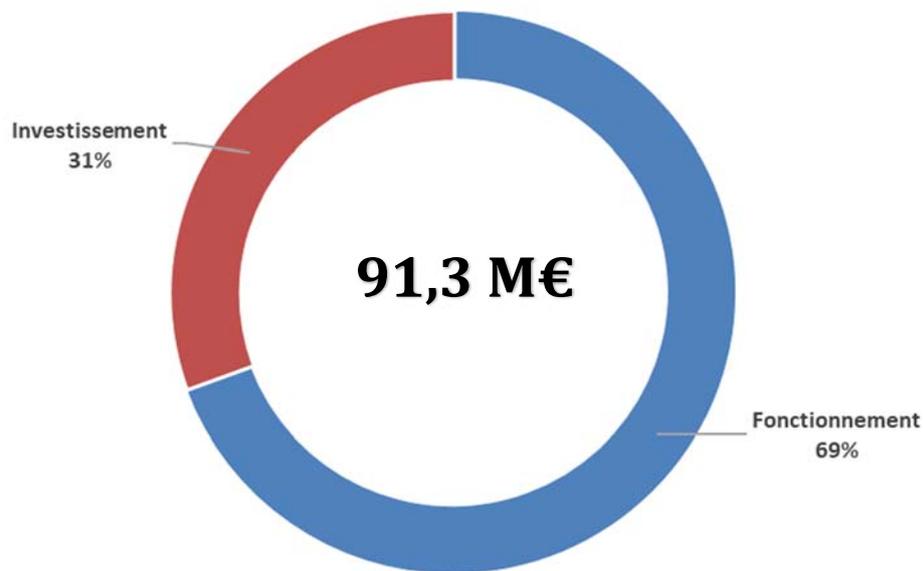
Présentation générale du budget 2023

1. Les grandes masses budgétaires

Le Budget 2023 total est équilibré à hauteur de 91,3 M€. 63,4 M€ en section de fonctionnement dont 58 M€ de dépenses réelles et 27,9 M€ en section d'investissement dont 21,8 M€ de dépenses nouvelles.

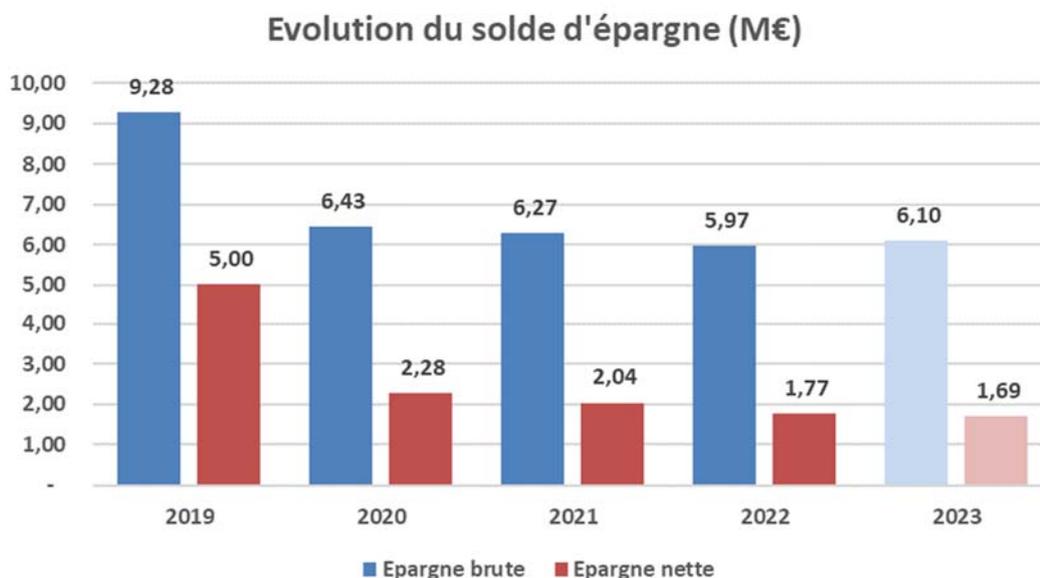
	DEPENSES		
	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Budget primitif 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 395 844	-	63 395 844
Opérations réelles	58 046 944		58 046 944
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 848 900</i>		1 848 900
<i>Autofinancement complémentaire</i>	<i>3 500 000</i>		3 500 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 772 409	6 144 557	27 916 966
Opérations réelles	20 550 309	6 144 557	26 694 866
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 222 100</i>		1 222 100
TOTAL DEPENSES	85 168 253	6 144 557	91 312 810

	RECETTES		
	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Budget primitif 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 395 844	-	63 395 844
Opérations réelles	61 006 744		61 006 744
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>22 100</i>		22 100
Résultat antérieur reporté	2 367 000		2 367 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 102 054	7 814 913	27 916 966
Opérations réelles	9 807 580	7 814 913	17 622 493
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 048 900</i>		3 048 900
Affectation de résultat	3 185 928		3 185 928
Résultat antérieur reporté	559 645		559 645
<i>Autofinancement complémentaire</i>	<i>3 500 000</i>		3 500 000
TOTAL RECETTES	83 497 898	7 814 913	91 312 810



2. L'épargne

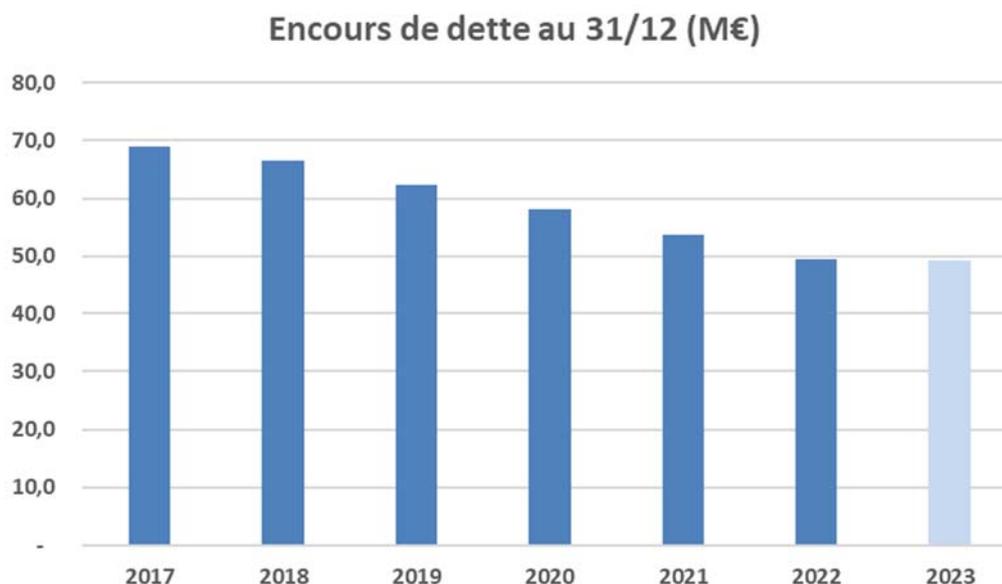
En 2023, l'épargne brute est prévue à hauteur minimum de 6 M€ soit au moins 10% des recettes réelles de fonctionnement. En corollaire, l'épargne nette enregistrerait 1,7 M€ après déduction du remboursement du capital de la dette de 4,4 M€.



Après une année 2019 exceptionnelle en terme d'épargne brute, liée à l'enregistrement de droits de mutation exceptionnels, l'épargne brute se stabilise aux alentours de 6 M€.

3. Le niveau d'endettement

En 2022, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ces dépenses d'équipement. Pour la cinquième année consécutive, Bois-Colombes s'est désendetté de près de 20 M€. Ainsi, au 31 décembre 2022, l'encours de dette affiche un solde de 49,6 M€ contre 69 M€ au 1 janvier 2018.



A partir de 2023, avec le lancement d'opérations lourdes et structurantes comme la reconstruction du gymnase Jean-Jaurès, la rénovation de l'école Paul-Bert et la construction du complexe de sports de raquettes Abbé-Glatz, la Ville aura recours à l'emprunt, mais de façon modérée. En effet, le budget primitif 2023 prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 4 M€ et un remboursement en capital de 4,4 M€, soit un nouveau désendettement de 0,4 M€.

La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne brute) se situe désormais à 8,3 années au 31 décembre 2022.

4. La prospective pour les années à venir

La situation financière de la Ville est saine ainsi que l'atteste les indicateurs financiers. La crise inédite que nous traversons sur les plans géopolitiques, économiques faisant suite à la crise sanitaire, bouscule fortement nos équilibres financiers et nos perspectives pour la durée du mandat.

Face à la flambée des prix des matières premières, l'inflation, le prix des fluides et les mesures gouvernementales impactant la masse salariale, l'objectif ciblé est le maintien d'une épargne brute à 6 M€ minimum en fin de année 2023.

Face à un programme d'investissement de 88 M€ à réaliser entre 2023 et 2026, le recours à l'emprunt sera limité à 27 M€ afin maintenir une situation financière saine pour notre commune.

Le budget primitif 2023 : présentation analytique

1. La section de fonctionnement

1.1 - Les recettes de fonctionnement

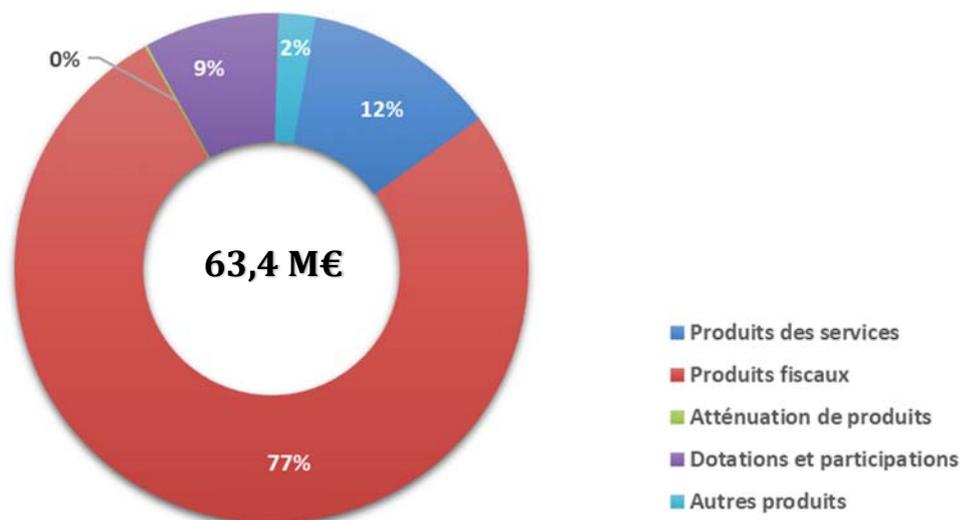
Des modifications du périmètre budgétaire sont intervenues entre 2022 et 2023, dont il convient de tenir compte lorsqu'on compare les deux exercices. En effet, il convient de tenir compte de la convention de mise à disposition de personnel et de locaux entre la Commune et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023.

En valeur faciale, les recettes de fonctionnement progresse de 4,8% par rapport au BP 2022. En tenant compte des changement de périmètre, on estime leur progression à +4,5% :

	BP 2022	BP 2023	Variation
Recettes Réelles	60 464 697	63 373 744	4,8%
Produits des services	6 952 200	7 447 500	7,1%
Produits fiscaux	44 437 383	46 875 983	5,5%
Atténuation de produits	51 000	100 000	96,1%
Dotations et participations	5 306 083	5 167 091	-2,6%
Autres produits	1 351 031	1 416 170	4,8%
Résultat antérieur reporté	2 367 000	2 367 000	0,0%
Recettes d'ordre	22 100	22 100	0,0%
<i>Amortissements Subventions</i>	<i>22 100</i>	<i>22 100</i>	<i>0,0%</i>
TOTAL RECETTES	60 486 797	63 395 844	4,8%
TOTAL DEPENSES à périmètre constant	60 656 797	63 395 844	4,5%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 63 373 744 euros, en hausse par rapport au BP 2022 (+ 2,9 M€ soit +4,8 %). Cette augmentation provient principalement du produit fiscal attendu (+ 2,5 M€) liée à la dynamique et la revalorisation des bases ainsi qu'aux droits de mutation. Les taux de taxe foncière et d'habitation (résidences secondaires) restent constants par rapport à 2022.

Comme en 2022, les recettes d'ordre s'élèvent à 22 100,00 euros et concernent l'amortissement de subventions d'équipement versées à la Régie Municipale de Stationnement.



A - Produits des services et du domaine : 7,4 M€

Ce poste enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Estimé à plus de 7 M€ avant la crise sanitaire, le produit attendu en 2023 est estimé à 7,4 M€ contre 7 M€ au BP 2022 et se compose des éléments ci-après :

Chapitre 70 - Produits des services	BP 2022	BP 2023
Classes de découverte	55 000	60 000
Restauration scolaire	1 420 000	1 500 000
Accueils de loisirs	280 000	300 000
Accueils périscolaires	1 034 000	1 099 000
Activités jeunesse	40 000	95 000
Activités sportives	11 000	12 000
Crèches	1 372 000	1 460 000
Activités culturelles	250 000	300 000
Spectacles et cinéma	129 000	150 000
Cimetière : Concessions et redevances	21 000	21 000
Forfaits post-stationnement	300 000	384 000
Stationnement de surface	350 000	460 000
Parking des Aubépine	350 000	368 700
Redevance d'occupation du domaine public	200 000	250 000
Restauration adultes	40 000	35 000
Remboursement frais	478 000	90 000
Mise à disposition de personnel	597 000	815 000
Divers	25 200	47 800
TOTAL	6 952 200	7 447 500

Les inscriptions au chapitre 70 évoluent de +7% entre 2022 et 2023. Outre les augmentations de tarifs de +5% décidées pour les activités périscolaires et culturelles applicables à compter du 1er septembre 2022 ainsi que l'évolution des tarifs de voirie et de stationnement liées à la forte inflation que nous subissons depuis l'an dernier, la mise en place de la convention de mise à disposition de personnel et de locaux au CCAS à compter du 1er janvier 2023, aura pour conséquences le remboursement par ce dernier de 215 K€ de charges de personnel mis à disposition et de 25 K€ de mises à disposition de locaux.

B - Impôts et taxes : 46,9 M€

Le chapitre 73 représente 77% des recettes réelles de fonctionnement avec près de 46,9 M€ d'inscriptions. Par rapport à la réalisation de 2022, il enregistre une augmentation de 1,3 M€ soit +3%.

La fiscalité directe communale représentée par les seuls impôts « ménages » est estimée à 29,8 M€ pour 2023 contre 28,8 M€ en 2022 soit + 3,5 % d'évolution.

	Bases estimées	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation (Rés. Sec.)	4 385 700	24,98%	1 095 500
Taxe foncière (bâti)			28 666 400
<i>Taxe foncière</i>	73 742 300	23,87%	17 602 200
<i>Compensation pour perte de TH</i>			11 064 200
Taxe foncière (non bâti)	77 900	25,86%	20 100
TOTAL			29 782 000

Le dynamisme du produit attendu intègre une revalorisation forfaitaire nationale des bases de +7% en 2023.

Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales est estimé à 3,8 M€ pour 2023. Son montant est en augmentation de 22% par rapport à l'exercice 2022, en raison principalement de l'augmentation du produit des droits de mutation.

	BP 2022	BP 2023
Droits de place des marchés	336 000	354 000
Taxe sur l'électricité	440 000	440 000
Taxe de séjour	80 000	100 000
Taxe locale sur la publicité	2 000	1 000
Droit de mutation (DMTO)	2 300 000	2 950 000
TOTAL	3 158 000	3 845 000

L'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM). En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, la Métropole du Grand Paris verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant est figé et demeure à 13,15 M€ comme en 2022.

C - Dotations, subventions et participations : 5,2 M€

Matérialisé par le chapitre 74 – Dotations et participations, la recette attendue en 2023 est estimée à 5,2 M€. Il enregistre les dotations de l'Etat, mais aussi les subventions provenant des partenaires comme la Région, le Département des Hauts-de-Seine ou la CAF.

Concours financiers de l'Etat : L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés vers les collectivités locales. A ce titre, Bois-Colombes

perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Marqué par des baisses successives depuis 2013 et en dépit des annonces de stabilité faites depuis deux ans, la DGF devrait connaître une nouvelle baisse en 2023 du fait de la richesse par habitant de la commune. Le montant de cette recette est prévu pour 1,5 M€ au budget primitif 2023.

La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, être constante et s'afficher à 162 K€.

Comme en 2022, les compensations fiscales 2023 concerneront uniquement les pertes de taxe foncière et sont estimées à 34 K€. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation, les pertes afférentes font l'objet d'une compensation (estimée à 11 M€) qui pour l'heure, est directement intégrée au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi pour 2023, les inscriptions au budget primitif de la commune tiennent compte de 1,6 M€ de concours financiers de l'État se décomposant de la manière suivante :

	BP 2022	Notifié en 2022	BP 2023
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 600 000	1 449 740	1 450 000
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	150 000	162 858	162 000
Compensations fiscales (Allocations compensatrices)	31 000	33 801	33 800
TOTAL	1 781 000	1 646 399	1 645 800

Subventions et participations : Le produit attendu en 2023 est estimé à 3,5 M€. Il comprend principalement :

- 118 K€ de participation de l'État pour la restauration des documents d'archives (2,5 K€), la dotation pour les titres sécurisés (32 K€) et la péréquation de la taxe professionnelle (83 K€) ;
- 630 K€ de participation du Département notamment pour les crèches, le sport et la culture ;
- 2,8 M€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches et accueils périscolaires et de loisirs.

D - Autres produits de fonctionnement : 1,4 M€

Le chapitre 75 – charges de gestion courante enregistre notamment 0,7 M€ de recettes liées à la gestion du patrimoine privé de la commune. Ainsi la ville devrait percevoir 525 K€ de loyers (logements + parkings) en 2023, 80 K€ de redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs d'énergie et de télécommunication, 36 K€ de recettes publicitaires insérées dans les journaux et guides, 15 K€ de location de salles et studio de répétition de Schiffers.

La Commune doit percevoir 0,60 M€ de produits financiers dûs au titre d'aide du Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts à risque. Elle est la conséquence directe du refinancement à taux fixe d'encours de dette exposé aux fluctuations des marchés financiers.

Par ailleurs, 159 K€ compléteront les ressources de la section de fonctionnement en 2023. Il s'agit principalement des remboursements des sinistres de la part des assureurs (35 K€), des pénalités émises pour non respect des termes de marchés publics et annulations de titres émis sur exercices antérieurs (120 K€).

	BP 2022	BP 2023
Indemnités journalières (CPAM)	51 000	100 000
Revenus patrimoine privé (loyers habitations, parkings)	545 800	525 430
Redevance du domaine public	75 000	80 000
Remboursement assurances et autres frais	33 050	35 000
Autres produits de gestion courante (Pub JBC...)	46 280	51 000
Pénalités et annulation de titres émis sur ex. antérieurs	50 000	120 000
Aide Fonds de soutien (produits financiers)	600 900	600 900
TOTAL	1 402 030	1 512 330

Aussi, les 22 100,00 euros de recettes d'ordre de fonctionnement trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la section d'investissement. Il s'agit de la reprise au budget de la commune des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'équipements pratiquées au budget de la régie municipale du stationnement payant avant sa dissolution.

Le résultat de fonctionnement 2023 : Repris par anticipation avant le vote du compte administratif 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre dernier s'élève à 5,55 M€. Il correspond à 3,18 M€ de solde positif dégagé par la gestion 2022 et 2,37 M€ d'excédent provenant de l'exercice 2021. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 2,37 M€ afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement 2023 après affectation de 3,18 M€ au financement des dépenses d'investissement.

Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement / Population : 2.064,18 €

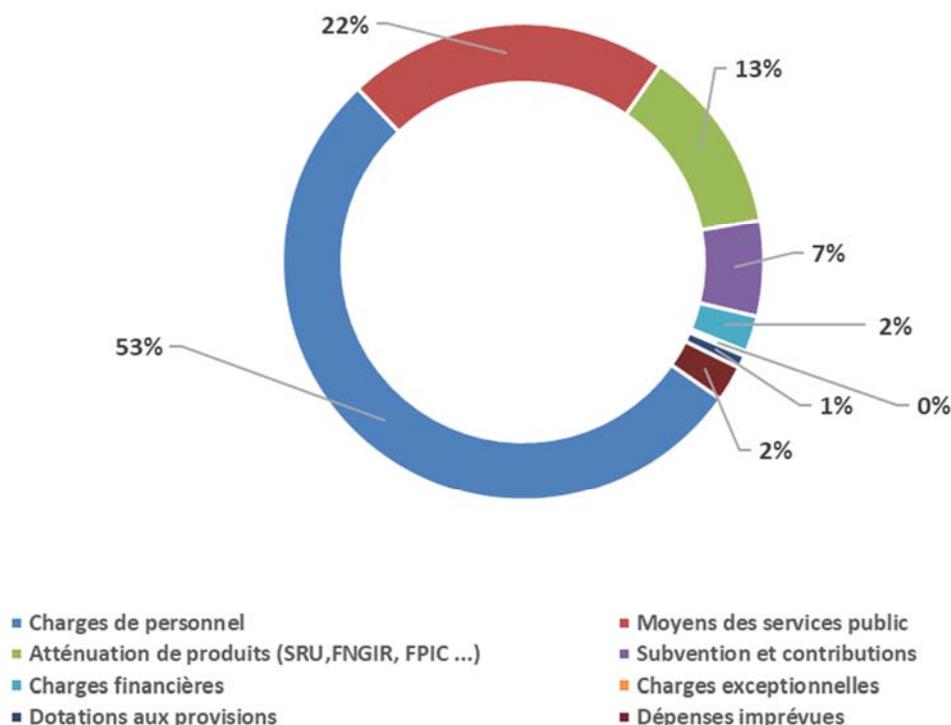
1.2 - Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du projet de BP 2023 s'élèvent à 63,4 M€.

	BP 2022	BP 2023	Variation
Dépenses Réelles	55 876 997	58 046 944	3,9%
Charges de personnel	29 580 000	30 900 000	4,5%
Moyens des services public	11 893 244	12 986 165	9,2%
Atténuation de produits (SRU, FNGIR, FPIC ...)	7 785 744	7 285 744	-6,4%
Subvention et contributions	4 107 809	3 776 835	-8,1%
Charges financières	1 530 000	1 410 000	-7,8%
Charges exceptionnelles	163 200	188 200	15,3%
Dotations aux provisions	200 000	500 000	150,0%
Dépenses imprévues	617 000	1 000 000	62,1%
Dépenses d'ordre	4 609 800	5 348 900	16,0%
Amortissements	1 848 900	1 848 900	0,0%
Autofinancement	2 760 900	3 500 000	26,8%
TOTAL DEPENSES	60 486 797	63 395 844	4,8%
TOTAL DEPENSES à périmètre constant	60 656 797	63 395 844	4,5%
TOTAL DEPENSES REELLES à périmètre constant et hors augmentation énergie	56 046 997	57 079 840	1,8%

Dans un contexte de tensions inédites sur les budgets des collectivités territoriales (conséquences durables de la crise sanitaire, flambée des coûts de l'énergie, inflation, rebond des taux d'intérêts, dégel du point d'indice), il est indispensable de maîtriser au mieux les charges pilotables. Ainsi, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à +1,8% par rapport au BP 2022 à périmètre constant et hors augmentation du coût des énergies. Cette évolution est essentiellement concentrée sur les dépenses de personnel, qui progressent de +4,5% à périmètre constant en raison notamment de la revalorisation du point d'indice.

Les dépenses de fonctionnement 2023 se répartissent de la manière suivante :



Chapitre 012 – Charges de personnel : 30,9 M€

Les dépenses de personnel représentent plus de 53% des dépenses réelles de fonctionnement. Le projet de BP 2023 intègre les changements de périmètre qui interviendront au 1er janvier 2023, la refacturation au budget du CCAS des charges de personnel et des locaux mis à sa disposition. A périmètre constant, les dépenses inscrites dans ce chapitre progressent de +4,5% par rapport au BP 2022. La progression par rapport au Compte Administratif prévisionnel 2022 est de +4,7% et intègre les éléments suivants :

- la hausse de +3,5% du point d'indice : + 0,9 M€ ;
- les recrutements 2023 et les évolutions prévisionnelles au plan national (hausse du SMIC, revalorisations catégorielles, réformes...) : + 0,2 M€ ;
- les évolutions de carrière des agents : GVT (+0,3 M€) ;
- l'absence d'organisation d'élections en 2023 : -0,15 M€.

Chapitre 011 – Moyens des services publics : 13 M€

Il s'agit des sommes nécessaires au quotidien à la mise en oeuvre de services publics de proximité et de qualité pour les Bois-colombiens. Le BP 2023 projette une progression de 1,1 M€ par rapport au BP précédent, dont +1 M€ sont imputables à la crise énergétique :

- Dépenses d'énergie : + 1 M€ malgré les mesures prévues par le plan de sobriété énergétique ;
- Dépenses liées aux nouveaux équipements : + 0,1 M€ pour le château des Tourelles et l'ALSH Elisa Deroche.

A périmètre constant et hors impact énergie, la progression des moyens des services publics est estimée à +126 K€ soit +1%.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de ce chapitre budgétaire par grandes catégories :

	BP 2022	BP 2023	Variation
Achats de matières, fournitures et prestations	3 591 831	3 641 817	1,4%
Energie	1 052 143	2 019 247	91,9%
Services extérieurs	7 102 268	7 174 891	1,0%
Impôts et taxes	147 002	150 210	2,2%
TOTAL DEPENSES	11 893 244	12 986 165	9,2%
Moyens des services publics à périmètre constant	12 860 348	12 986 165	1,0%

L'évolution la plus notable par rapport au BP 2022 est portée par les dépenses d'énergie qui évolue de près de 92%.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 7,3 M€

Elles enregistrent le reversement du produit fiscal supplémentaire engendré par la réforme de la TP depuis 2011. Comme en 2021, la contribution de la ville au FNGIR est de 5,4 M€. Quant au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), aucune somme n'a été notifiée à ce jour.

Cependant une provision est constituée à hauteur de 1,35 M€. Il en est de même pour le prélèvement lié à l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux pour 0,55 M€.

Cette péréquation dite « horizontale » permet d'assurer une répartition de la richesse entre les collectivités locales. Ce poste enregistre un besoin de 7,3 M€ en 2023.

	BP 2022	BP 2023	Variation
FNGIR	5 385 744	5 385 744	0,0%
FPIC	1 500 000	1 350 000	-10,0%
Pénalité SRU	500 000	550 000	10,0%
Prélèvement amendes de police	400 000		-100,0%
TOTAL DEPENSES	7 785 744	7 285 744	-6,4%

Chapitre 65 – Subventions et contributions : 3,8 M€

Des dotations à hauteur de 3,8 M€ sont prévues sur ce chapitre au BP 2023, soit - 0,3 M€ par rapport à 2022. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

❖ Contingents et participations : 1,6 M€

Ces dépenses sont en diminution de près de 24% par rapport au BP 2022. Il s'agit :

	BP 2022	BP 2023	Variation
Service incendie (BSPP)	500 000	539 000	7,8%
AUTOLIB' & VELIB'	38 500	52 600	36,6%
DSP CABC	900 000	550 000	-38,9%
DSP crèche A petits pas	259 200	262 000	1,1%
FCCT	400 000	200 000	-50,0%
TOTAL DEPENSES	2 097 700	1 603 600	-23,6%

❖ Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 640 K€

Une subvention d'équilibre de 640 K€ est prévue pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'accompagner les Bois-Colombiens les plus fragiles. Ce montant correspond au besoin de financement défini en lien avec le CCAS.

En 2023, la mise en œuvre de la convention signée prévoit le remboursement à la ville des frais liés à la mise à disposition de personnel et de locaux.

	BP 2022	BP 2023	Variation
CCAS	360 000	402 000	11,7%
MàD personnel		215 000	nc
MàD locaux		23 000	nc
TOTAL contribution budget CCAS	360 000	640 000	77,8%

❖ Subventions aux associations : 1,1 M€

Les subventions de fonctionnement à destination du monde associatif passent de 1,07 M€ en 2022 à 1,06 M€ en 2023 et concernent les domaines d'intervention suivants :

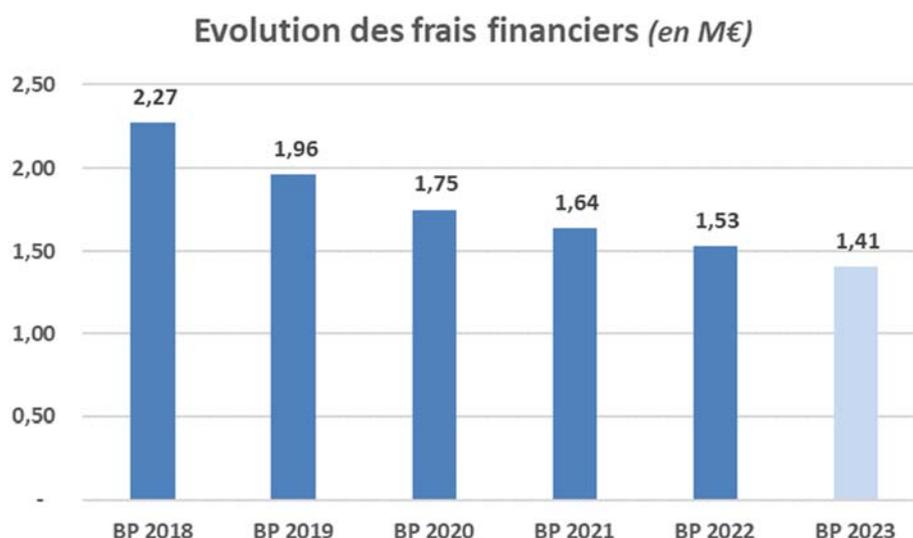
	BP 2023
Sport	485 073
Culture	271 000
Petite enfance	74 000
Développement économique	38 419
Relations publiques	12 050
Actions Sociales	10 320
Enseignement	2 540
Jeunesse	500
COS Personnel communal	167 000
TOTAL DEPENSES	1 060 902

Par ailleurs, ce chapitre enregistre les indemnités des élus pour 0,3 M€, une provision de 50 K€ pour les admissions en non valeur 2023, et 91 K€ de licences.

Chapitre 66 – Charges financières : 1,4 M€

On y comptabilise les intérêts de la dette contractée par la collectivité. Ces charges d'intérêts sont projetées en baisse de 120 K€ par rapport au BP 2022.

Les frais financiers sont prévus à hauteur de 1,4 M€. La maîtrise et la sécurisation de l'encours de dette permettent de constater une évolution négative de l'inscription budgétaire de ce chapitre de -120 K€ en 2023 par rapport à l'an dernier. Cette enveloppe comprend 1,4 M€ d'intérêts de la dette et 6 K€ permettant l'ajustement des intérêts courus non échus en fin d'année.



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 188 K€

Les charges exceptionnelles sont budgétées à 188 K€. Elles seront consacrées essentiellement aux éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs que la collectivité pourrait être amenée à comptabiliser en 2023 pour 80 K€, à la constitution d'un fonds d'aide aux commerces pour 75 K€,

ainsi qu'une enveloppe de 10 K€ destinée au paiement d'intérêts moratoires. Aussi, 23 K€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés, aux lauréats du salon artistique et aux élèves de CM2.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 500 K€

Le montant de 0,5 M€ de dotations permettra d'ajuster à la hausse le cas échéant, les provisions existantes, notamment la provision pour créances irrécouvrables et celles constituées en 2021 pour couvrir les risques de contentieux.

Chapitre 042 – Dépenses d'ordre : 1,8 M€

Les dépenses d'ordre totalisent 1,85 M€ en 2023 et se composent :

- De l'amortissement des immobilisations, qui est la traduction comptable de la perte de valeur des biens au fil des années, et constitue également une ressource d'autofinancement pour les renouveler : 1,40 M€ ;
- De l'amortissement des subventions d'investissement versées à nos partenaires pour contribuer au financement de leurs équipements : 0,10 M€ ;
- L'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur le cours de change EURO/CHF, opération réalisée en 2015 : 0,35 M€ ;

Enfin, en 2023 un prélèvement de **3,5 M€** sur les recettes de fonctionnement sera opéré afin de financer nos dépenses d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement complémentaire.

Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 1.964,03 €

2. La section d'investissement

La section d'investissement du BP 2023 est équilibrée à hauteur de 27,9 M€. Il comporte 20,6 M€ de dépenses d'équipement dont 14,4 M€ de dépenses nouvelles. Au total, le Programme Pluriannuel des Investissements porte sur plus de 88 M€ pour la période 2023-2026.

2.1 - Les recettes d'investissement :

Les ressources nécessaires au financement des investissements 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Restes à réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2023
Emprunts		4 020 000	4 020 000
Dotations et fonds divers		2 206 400	2 206 400
Subventions d'équipement	7 814 913	2 123 080	9 937 993
Produits de cessions		1 458 100	1 458 100
Affectation du résultat 2022		3 185 928	3 185 928
Résultat antérieur reporté		559 645	559 645
<i>Mouvements d'ordre</i>		6 548 900	6 548 900
Total recettes d'investissement	7 814 913	20 102 054	27 916 966

Les recettes de la section se décomposent en 7,8 M€ de restes-à-réaliser, 0,6 M€ d'excédent d'investissement au 31 décembre 2022 repris par anticipation avant d'adoption du compte administratif 2022 et 19,5 M€ de recettes nouvelles.

❖ Emprunts : 4 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 4 M€ au BP 2023. Il ne sera mobilisé qu'à hauteur du besoin de financement réel qui sera constaté fin 2023.

❖ Dotations et fonds divers : 2,2 M€

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Estimé à partir du niveau d'investissements réalisés en 2022, il tient également compte de l'intégration à l'actif de la collectivité d'opérations désormais finalisées. Il devrait par conséquent atteindre 2 M€ en 2023.

Le produit de la Taxe d'Aménagement, qui est assise sur les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, est anticipée en stabilité à 0,2 M€.

❖ Subventions d'équipement : 2,1 M€

Le montant de co-financements attendus en 2023 pour les projets d'investissements de la Ville est de 2,1 M€. Il se compose :

- de subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels : 2 M€ ;
- du produit des amendes de Police hors-stationnement, ajustées au montant notifié en 2022 soit 80 K€.

Le détail des subventions d'équipement anticipées par cofinanceur figure dans le tableau qui suit :

	Restes à réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2023
Subventions Etat	50 000		50 000
Subventions Région	238 108	135 000	373 108
Subventions Département	4 611 585	1 516 405	6 127 990
Autres subventions	2 914 520	391 675	3 306 195
Produits des amendes de Police		80 000	80 000
	7 814 213	2 123 080	9 937 293

❖ Produits de cessions : 1,5 M€

En 2023, la commune envisage de céder 1,5 M€ de son patrimoine. Il s'agit des propriétés situées 9, Général Leclerc, 112 rue Charles Chefson et 116, rue Pierre Joigneaux.

❖ Les mouvements d'ordre : 6,5 M€

Constituées de l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement pour 1,5 M€, elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

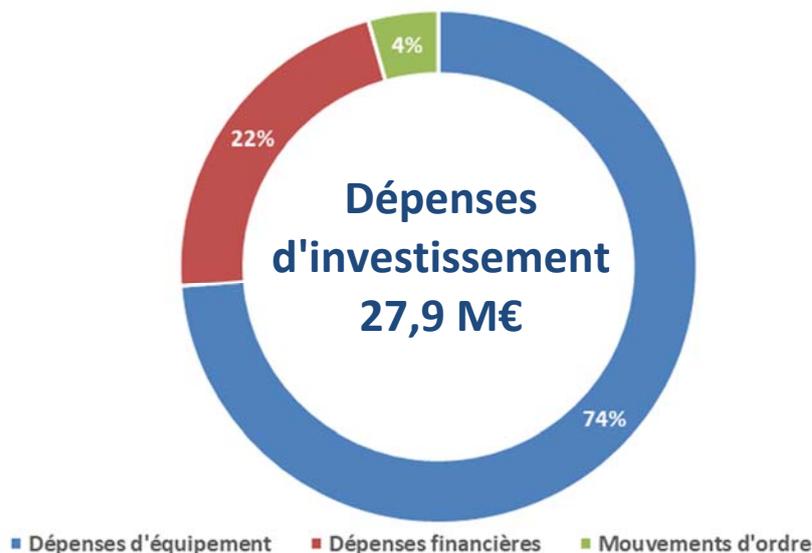
Ce poste comptabilise également 3,5 M€ d'autofinancement complémentaire provenant de la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement.

A cela s'ajoute, 0,3 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF.

Par ailleurs, les opérations d'ordre prévoient également 1,2 M€ d'opérations patrimoniales. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la même section, et comptabilisent le transfert des avances forfaitaires consenties au titulaire de marché public ou le transfert des frais d'études vers un compte de travaux en cours lors de l'entrée en phase de réalisation des projets. Tel sera le cas pour la reconstruction du gymnase Jean-Jaurès et du Tennis Abbé-Glatz en 2023.

2.2 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont budgétées à hauteur de 27,9 M€, dont 20,6 M€ consacrés aux dépenses d'équipement :



La section d'investissement totalise 26,7 M€ de dépenses réelles, 20,6 M€ d'inscriptions nouvelles en 2023 et 6,1M€ de restes à réaliser 2022.

Pour 2023, les dépenses d'équipement nouvelles représentent à elles seules 54 % des dépenses réelles d'investissement. En tenant compte des 6,1 M€ de dépenses d'équipement inscrites en restes à réaliser, ce poste représente plus de 77 % des dépenses réelles de la section.

❖ Dépenses d'équipement nouvelles : 14,4 M€

On distingue :

Les dépenses d'équipement hors opérations comptables : 6,4 M€

Outre les restes à réaliser 2022 de 6,1 M€, cette rubrique renferme notamment 5,2 M€ de crédits nouveaux destinés aux travaux de mise aux normes, de rénovation ou d'équipement dans l'ensemble des bâtiments publics et des services municipaux. De plus, 1,2 M€ viennent compléter ces crédits d'équipement et sont provisionnés pour faire face aux demandes de subventions pour charges foncières notamment dans le secteur du logement social.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques : 100 K€

Cette fonction recouvre les crédits nécessaires au financement de la participation de la commune aux dépenses d'équipement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) pour 100 K€.

Fonction 2 - Enseignement et établissements scolaires : 956 K€

En 2023, la Commune consacrera 956 K€ à ce domaine. Ils englobent notamment :

- ✓ 220 K€ d'investissement dans la réfection du toits-terrasses et l'installation de gardes-corps à **l'école La Cigogne**,
- ✓ 470 K€ pour la poursuite de la rénovation phasée de **l'école Jules-Ferry**,
- ✓ 55 K€ de crédits permettront la réfection de la cour et l'installation d'un nouveau jeu de cour à **l'école Gramme** ainsi que la remise en peinture et la réfection des sols de deux classes au premier étage,

- ✓ 36 K€ pour la reprise des bavettes de fenêtres défectueuses et la réfection complète des sols souples de la cours de **l'école Pierre-Joigneaux**,
- ✓ 12 K€ seront consacrés à la réfection du mur mitoyen avec le 7 villa des Peupliers de **l'école Paul Bert**,
- ✓ 32 K€ pour le remplacement de menuiseries de la salle informatique et la réfection complète des sols souples de la cour de **l'école Françoise Dolto**,
- ✓ 15 K€ permettent la mise en œuvre de Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles,
- ✓ 22 K€ seront consacrés au renouvellement du **matériel et mobilier scolaire**,
- ✓ 95 K€ seront destinés à **l'équipement informatique** des écoles.

Fonction 3 - Culture : 306 K€

306 K€ seront investis dans ce secteur pour principalement :

- ✓ Le renouvellement de mobiliers et de matériel de la **Médiathèque** pour 19 K€,
- ✓ La restauration de l'orgue de **l'église Notre-Dame du Bon-Secours** mobilisera 163 K€ de crédits en 2023,
- ✓ 5 K€ sont destinés à la restauration d'oeuvres d'art,
- ✓ 27 K€ permettront la mise en œuvre d'activités numériques et le remplacement de matériels et mobilier de **l'Espace Schiffers**,
- ✓ Et enfin des travaux d'étanchéité du mur mitoyen aux loges seront réalisés à la **salle Jean-Renoir** pour 11 K€, ainsi que l'acquisition de matériels d'éclairage plus respectueux de l'environnement pour 82 K€,

Fonction 4 – Sport et Jeunesse 424 K€

- ✓ En 2023, 399 K€ de subvention d'équipement seront à verser au titulaire du contrat de DSP du **Centre Aquatique**, notamment pour la réalisation d'un bassin nordique et la réalisation de travaux d'amélioration,
- ✓ 25 K€ permettront le renouvellement des matériels des **équipements sportifs et accueils de loisirs**.

Fonction 6 – Famille, Petite enfance : 36 K€

En 2023, 36 K€ d'investissement dans les crèches permettront notamment d'assurer le renouvellement des matériels et mobiliers **des crèches**.

Fonction 7 – Logements : 1,1 M€

- ✓ 420 K€ est provisionné pour faire face aux éventuelles acquisitions foncières, notamment pour le parking Delorme,
- ✓ 700 K€ est provisionné pour d'éventuelles demandes de subventions d'équipement dans le secteur de la construction de logements sociaux,
- ✓ 10K€ seront consacrés aux versements d'aides pour la rénovation de l'habitat.

Fonction 8 – Aménagement urbain et environnement : 2,5 M€

La ville y consacrera cette année 2,5 M€ pour la réalisation de projets inscrits hors opérations comptables. Cette enveloppe se rajoute aux 1,7 M€ d'inscriptions prévues notamment pour l'aménagement du parc Pompidou, du square Amiral Courbet ou du parc des Tourelles ainsi que la fin des travaux liés à la municipalisation des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc. Il s'agit pour les plus significatifs des projets cités ci-après :

- ✓ Le réaménagement des **rues Hoche et Chefson** pour 532 K€,
- ✓ Les **rues Manoury, Le Mignon et Géraldy** seront totalement refaites pour 714 K€ y compris l'éclairage public,
- ✓ Des **acquisitions foncières** liées aux aménagements pour 560 K€,
- ✓ 34 K€ seront consacrés au renouvellement des **matériels, outillages** des espaces verts,
- ✓ De travaux dans les **parcs et jardins** de la commune pour 90 K€,
- ✓ Le remplacement des **lanternes d'éclairage public** dans diverses rues pour 90 K€,
- ✓ Le **passage au LED** de 150 points lumineux pour 150 K€
- ✓ La renouvellement du **mobilier urbain** et du **matériel pour les illuminations de Noël** pour 55 K€,
- ✓ Des **études** sur le réaménagement de la rue Pierre Joigneaux et de l'avenue de Chevreul seront menées pour 9 K€,
- ✓ Des **études** pour le **franchissements ferroviaires** et le **centre ville** se poursuivront pour 150 K€,
- ✓ Le remplacement de l'ascenseur du **parking des Aubépines** sera effectué pour 50 K€.

Fonction 9 – Interventions économiques : 390 K€

- ✓ Afin de mettre en œuvre sa stratégie commerciale, Bois-Colombes participera en 2023 à hauteur de 350 K€ à la création d'une **foncière commerce** avec Asnières,
- ✓ 30 K€ seront consacrés à la mise place d'un écosystème global,
- ✓ 10 K€ permettront de réaliser des travaux dans le bâtiment du marché du centre-ville.

Fonction 10 – Administration publique locale 918 K€

L'administration communale poursuivra sa modernisation dans l'optique d'une plus grande efficacité dans le service rendu à la population, mais aussi par souci d'économies futures. Pour ce faire, les crédits seront répartis comme suit :

- ✓ 52 K€ devraient permettre de réaliser des **travaux dans divers équipements administratifs**, comme le remplacement des gouttières de l'immeuble 8 rue Charles-Duflos,
- ✓ 245 K€ seront consacrés au renouvellement et l'acquisition de **solutions informatiques**, notamment concernant les droits d'utilisation,
- ✓ 265 K€ seront dévolus au renouvellement de **matériel informatique**,
- ✓ Des **véhicules** seront remplacés pour 201 K€,
- ✓ 19 K€ seront consacrés renouvellement des **outils et équipements** du centre technique municipal,
- ✓ L'extension du réseau **Wifi et fibre optique** dans les écoles et crèches pour 29 K€,
- ✓ Le renouvellement des **matériel et mobilier** pour les services pour 77 K€,
- ✓ Des travaux seront réalisés au **cimetière** pour 30 K€, notamment pour la réfection des piliers du portail.

Les dépenses d'équipement sur opérations comptables : 8 M€

Opération 046 – Vidéo protection : 0,28 M€



Le dispositif de vidéo protection doit poursuivre son évolution vers des technologies plus récentes et une meilleure couverture du territoire.

Remplacement de caméras : 235 K€

Remplacement matériel CSU : 42 K€

Dépenses 2023 : **277 250 €**

Subvention à recevoir : **50 000 €**

Opération 047 – Parc Pompidou : 80 K€



Les crédits seront consacrés :

- Au changement du jeu MIKADO : 74 K€
- A la pérénisation des brumisateurs : 6 K€

Dépenses 2023 : **79 500 €**

Opération 055 – Crèche Zac PLM : 50 K€



La crèche A petits pas a été livrée, des travaux supplémentaires restent en cours de négociation.

Dépenses 2023 : **50 000 €**

Opération 056 – Reconstruction de l'école Paul-Bert : **0,59 M€**



2023 sera marqué par la désignation du maître d'œuvre chargé de la rénovation de l'école Paul-Bert.

Les crédits budgétaires permettront :

- De poursuivre les études : 17 K€
- De faire face aux indemnités de consultation : 575 K€

Dépenses 2023 : **592 000 €**

Opération 058 – Quadrilatère Jean-Jaurès – Parking et Gymnase : **2,20 M€**



Cette année verra la désignation du maître d'œuvre chargé de la construction d'un parking et du futur gymnase Jean-Jaurès.

Les crédits budgétaires seront consacrés :

- Aux frais divers : 70 K€
- A la Maitrise d'oeuvre : 1 M€
- Aux travaux : 1,13 M€

Dépenses 2003 : **2 204 400 €**

Subventions à recevoir : **700 000 €**

Opération 059 –Municipalisation rues Victor-Hugo/Général-Leclerc : **0,88 M€**



Réalisé dans le cadre de la convention de municipalisation passée avec le département des Hauts-de-Seine, les 0.88 M€ inscrits au BP 2023 seront entièrement consacrés à l'achèvement des travaux d'aménagement des rues Victor-Hugo (0,5 M€) et Général-Leclerc (0,4 M€).

Dépenses 2023 : **880 400 €**

Subvention à recevoir : **338 080 €**

Opération 060 –Création d'un centre de tennis Abbé-Glatz : **1,7 M€**



En 2023, 1,7 M€ de crédits seront nécessaires à la poursuite de la réalisation du centre de tennis Abbé-Glatz. Ils permettront notamment de désigner le concepteur/réalisateur de l'opération :

Dépenses 2023 : **1 713 300 €**

Subvention à recevoir : **700 000 €**

Opération 061 –Mairie de Quartier Mermoz : **0,40 M€**



396 K€ seront consacrés à l'acquisition en VEFA des futurs locaux de la mairie de quartier Mermoz.

Dépenses 2023 : **396 000 €**

Opération 064 –Réhabilitation de l'Hôtel-de-Ville : **0,92 M€**



Le plan pluriannuel de Bois-Colombes prévoit la réhabilitation de l'hôtel de ville.

40 K€ permettront la réalisation d'une étude de rénovation thermique.

161 K€ seront consacrés au suivi de la réalisation des travaux. Des travaux seront réalisés à hauteur de 717 K€, notamment pour le remplacement d'huisseries (300 K€), la réfection du parvis (100 K€), l'accessibilité PMR et la sécurité incendie (118 K€) et la rénovation des espaces de travail (199 K€).

Dépenses 2023 : **918 000 €**

Opération 067 – Aménagement du square A. Courbet : 567 K€



Des travaux d'extension du parc Amiral Courbet seront réalisés en 2023 pour 567 K€.

Dépenses 2023 : **567 000 €**

Subvention à recevoir : **135 000 €**

Opération 068 – Rénovation Parc des Tourelles : 110 K€



Après la rénovation du Château des Tourelles qui accueille un centre d'Art, la Commune souhaite procéder au réaménagement du parc. En 2023, 110 K€ d'études seront menées permettant la désignation d'un maître d'œuvre notamment.

Dépenses 2023 : **109 880 €**

Aussi, 249 K€ sont inscrits au budget primitif à travers les opérations comptables ci-après, pour la réalisation d'études préparatoires, de faisabilité et de programmation :

- **Opération 0651** – Construction d'un centre administratif : **152 K€**,
- **Opération 0661** – Rénovation de la place de la gare des Vallées : **46 K€**,
- **Opération 0691** – Aménag. Rues Gramme/Lépine/Glatz/Chénier : **51 K€**

Ratio 4 – Dépenses d'équipement brut / Population : 488,82 €

Encours de dette & frais financiers

L'année 2023 sera marquée par la poursuite du désendettement de la Commune. En effet, en 2023, la ville aura recours à 4 M€ d'emprunt pour financer les 14,4 M€ de dépenses d'équipement nouvelles du budget primitif.

Au terme de cet exercice, l'encours de dette devrait diminuer de 0,4 M€ pour atteindre 49,2 M€ à la fin de l'exercice 2023. Cette opération est rendue possible à la fois par la volonté de maîtrise de l'encours de dette et par l'affectation d'une part importante des excédents de financement dégagés au profit du désendettement de la Commune.

1 – L'annuité de la dette : évolution et prévision 2023

En 2023, la Ville poursuit son désendettement avec plus de 4,4 M€ de capital remboursé et **4 M€ d'emprunts nouveau prévisionnel**.

➤ Encours de dette et taux

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 49,6 M€ (contre 53,6 M€ en 2022) à un taux moyen de 2,84 %.

Synthèse de la dette au 1/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
49 630 612 €	2,84%	12 ans et 6 mois	6 ans et 5 mois	19

Ratio 5 – Encours de dette / Population : 1 679,26 €

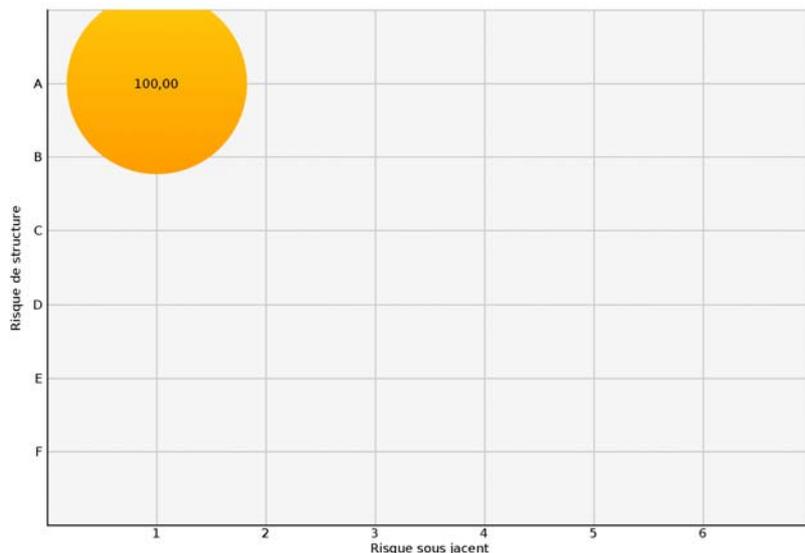
➤ Dette par type de taux – pas de risque

Type	Encours au 1/01/2023	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	43 404 075 €	87,45%	2,89%
Livret A	6 226 538 €	12,55%	2,51%
Ensemble des risques	49 630 612 €	100%	2,84%



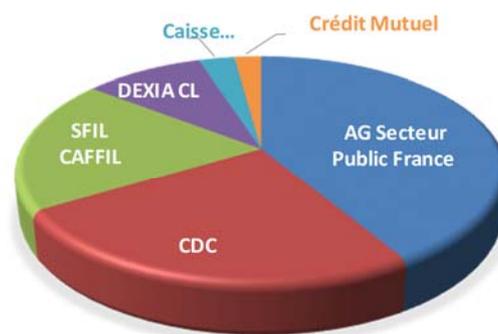
L'encours de dette est entièrement sécurisé en taux fixe ou indexé sur le livret A.

Typologie de la dette selon la charte Gissler :



➤ La dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
AG Secteur Public France	20 599 599 €	41,51%
CDC	12 301 666 €	24,79%
SFIL CAFFIL	9 572 257 €	19,29%
DEXIA CL	4 693 359 €	9,46%
Caisse d'Epargne	1 412 000 €	2,85%
Crédit Mutuel	1 051 732 €	2,12%
Ensemble des prêteurs	49 630 612 €	100,00%



➤ Annuité de remboursement en 2023

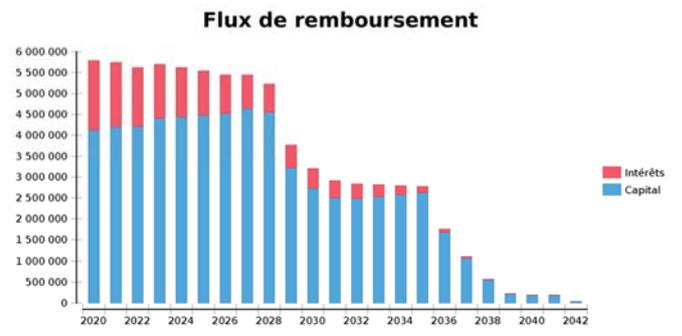
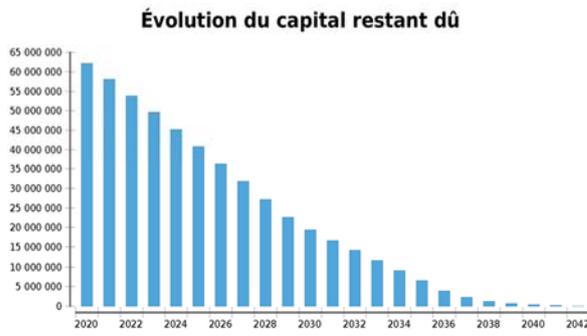
2023	Brut	Remb. Fonds de soutien	Net
Capital	4 407 251 €		4 407 251 €
Intérêts	1 395 021 €	600 900 €	794 121 €
Annuité de remboursement	5 802 273 €	600 900 €	5 201 373 €

En 2023, 5,8 M€ permettront de faire face aux dépenses liées au remboursement de la dette, 4,4 M€ pour le capital et 1,4 M€ pour les intérêts.

Sur les 1,4 M€ d'intérêts payés, le Fonds de soutien rembourse 0,6 M€ (cf. chapitre 76). Soit une charge d'intérêts nette de 0,8 M€.

En tenant compte du remboursement du Fonds de soutien, le taux moyen de l'encours est en réalité de l'ordre de 1,7 %.

Ratio 9 – Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 111,17 %



Selon les éléments exposés précédemment, au terme de l'exercice 2023, l'encours de dette devrait s'afficher à hauteur de 49,2 M€ et **la capacité de désendettement « brut » serait de 11 années.**